



COMITE TECHNIQUE CLS AXE 1 :
ACCES AUX SOINS ET A LA PREVENTION

27
janvier
2025



Contrat Local de Santé Terre Valserhône

Comité Technique CLS :

AXE 1 / Accès aux soins et à la prévention

Synthèse des échanges

Lundi 27 janvier 2025

Centre Jean Marinnet – VALSERHÔNE

Présents :

Mme Elisa D'ANGELO, Directrice Centre de Santé Terre Valserhône
Mme Ruth CASANOVA, Directrice Générale Adjointe, Mairie de Valserhône
M. Thomas BREILLAD, Directeur Clinique, Chatillon-en-Michaille
Mme Nathalie BRACHET, Assistante sociale, Centre Départemental de la Solidarité de Valserhône
Mme Emmanuelle EXCOFFIER, Chargée de communication, Terre Valserhône l'Interco
Mme Sonia CORTEL, Responsable Coordination Santé Mentale de l'Ain
Mme Joëlle LOUBAYI, Coordinatrice CLSM Terre Valserhône l'Interco et CLSM Oyonnax Bellignat
Mme Charlotte COLLOD, Chargée de mission Santé Publique, Agence Régionale de Santé
Mme Evelyne CONTET, Présidente Gym Volontaire Valserhône
Mme Audrey MOISSONNIER, Responsable Mission Accompagnement en Santé et Partenariats, CPAM de l'Ain
Mme Léa DONINI, Responsable d'Etablissement, Association Accueil Gessien
Docteur Catherine VERNOUX, Médecin – Directrice Centres de Santé Sexuelle, Valserhône et Oyonnax
Mme Christiane RIGUTTO, Elue à Valserhône, membre du CCAS de Valserhône et membre de la Commission Santé CLIC Terre Valserhône l'Interco
Mme Martine JUILLARD, Bénévole AFLBB, Valserhône
Mme Jacqueline MENU, Bénévole AFLBB, Valserhône
M. Raymond MARMET, Responsable de l'association Diabète 74
Mme Maëla NEGARET, Responsable Antenne Est du DAC01, Ain Appui
M. Frédéric MALFAIT, Vice-Président Santé /CLIC, Terre Valserhône l'Interco
Mme Hélène ANTOINE, Responsable Espace Séniors et Santé / CLIC, Terre Valserhône l'Interco
Mme Ophélie SABOT, Assistante de coordination Espace Séniors et Santé / CLIC, Terre Valserhône l'Interco

Excusés :

Mme Fabienne BESSON, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, SEMCODA
M. Emmanuel MASSARD, Inspecteur de l'Education Nationale, Valserhône
M. Jean DEGUERRY, Président du Conseil Départemental de l'Ain
Mme Sophie DUPUIS FONTAINE, Directrice Générale Adjointe, AVEMA
Mme Catherine MONNERET, Directrice MARPA Les Carlines, Champfromier
Mme Maude COQUELUT, Conseillère sociale Dynacité
Mme Justine MEUDRE, Responsable Plateforme Ain Sport Santé
Mme Agnès QUIVET, Responsable de secteur Action Sociale, MSA Ain-Rhône
M. Damien ABAD, Vice-président délégué du Conseil départemental
Mme Marie-Christine DEGILA, Directrice déléguée du site de St Julien en Genevois et en charge du mécénat du CHANGE
Mme Marion JACQUINOD, Coordinatrice CTPS Usse-Valse-Rhône
Mme Gwenahelle DARPIN, Coordinatrice Régionale - Office Santé Services
Mme Sylvie GONNET, Infirmière agent de santé - Coordinatrice de Soins, Association Accueil Gessien
Madame Pauline TOURNANT, Chargée de projets, Promotion Santé (ex ADESSA)

ORDRE DU JOUR

RAPPELS INTRODUCTIFS SUR LE CLS

- Retour sur les actions mises en place en 2024
- Présentation des projets prévus en 2025
- Point sur les outils de suivi du CLS
- Echanges

Accueil et introduction par Monsieur MALFAIT :

- Remerciement des participants pour leur présence et leur investissement
- Tour de table
- Annonce de l'ordre du jour

RAPPELS INTRODUCTIFS SUR LE CLS

Les 4 AXES DU CLS :

AXE 1 : Accès aux soins et à la prévention

AXE 2 : Santé mentale

AXE 3 : Personnes âgées en perte d'autonomie

AXE 4 : Hygiène de vie et cadre de vie favorable à la santé

Au total, 49 fiches actions ont été élaborées, correspondant à :

- des activités déjà existantes qu'il s'agit de poursuivre et de soutenir ;
- des actions nouvelles à créer et développer.

Parmi ces 49 fiches actions, 24 correspondent ainsi à de nouvelles actions.

Le Contrat Local de Santé, signé en 2022, s'appuie sur le Diagnostic Local de Santé, élaboré par l'Observatoire Régional de Santé en 2021 avec la participation de nombreux partenaires.

Les comités techniques permettent d'avoir des retours qualitatifs, de créer du lien, une dynamique, de la transversalité entre les actions. Importance des échanges. Intérêt de voir la richesse de ce qui se fait sur le territoire.

BILAN 2024/ PERSPECTIVES 2025

Objectif du jour : présentation succincte de chaque fiche, puis échanges.

Les partenaires sont invités à réagir, compléter, modifier.

BILAN 2024 / COORDINATION DU CLS

- ▶ 1 ASSEMBLEE PLENIERE
- ▶ 1 COMITE TECHNIQUE DES PORTEURS DE FICHE ACTION
- ▶ UNE SOIXANTAINE DE REUNIONS DE TRAVAIL
- ▶ SUIVI ET ANIMATION DE LA PLATEFORME DE TRAVAIL PARTAGE INTERSTIS
- ▶ REDACTION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL



L'Assemblée Plénière du CLS, en février 2024, a permis de rassembler tous les partenaires pour échanger sur l'avancée des 4 axes, et faire un zoom sur certaines actions.

En fin d'année 2024, chaque porteur a donné sa fiche de suivi annuel ; cela a permis d'établir le calendrier 2025.

AXE 1 / FA N° 1.1.1 : Améliorer l'accès de la population aux professionnels de santé de premier et second recours et notamment aux médecins / Attirer des professionnels de santé (TVI)

Bilan 2024 :

- Préparation d'un document de communication TVI pour les professionnels de santé sur l'attractivité du territoire.
- 1 Soirée organisée par Ker Santé à Lyon sur le salariat et le territoire de TVI auprès d'une vingtaine de médecins + proposition de séjour découverte
- ½ poste de coordinateur de CLS porté par TVI et cofinancé par l'ARS pour animer le CLS, mettre en place et suivre la Plateforme de travail partagé INTERSTIS et aider à la mise en place du CLSM

Perspectives 2025 :

- Continuer de faciliter l'installation des professionnels de santé sur le territoire, notamment sur l'accès au logement ou aux locaux professionnels
- Diffusion de la brochure d'attractivité du territoire aux professionnels de santé sur TVI
- Continuer d'animer le CLS et lancement du CLSM

- **Un document de communication valorisant l'attractivité du territoire (professionnel, tourisme...) est en cours d'élaboration.**

Une page sera ciblée sur le thème de la santé. Il est suggéré de faire le lien avec les dispositifs en place, par exemple : ajouter le lien vers le site « Notre santé mentale dans l'Ain ».

- **Organisation d'une action à Lyon auprès des jeunes médecins pour valoriser le territoire.**

AXE 1 / FA N° 1.1.2 : Améliorer l'accès de la population aux professionnels de santé de premier et second recours et notamment aux médecins / Fluidifier les parcours (CPTS)

Bilan 2024 :

- Réunions partenariales / médecine de ville, hôpitaux et professionnels du social
- Soutien aux ressources locales de téléconsultations (cabine CPTS)
- Réflexion multi partenariale sur la possibilité d'une offre de soins immédiats/non programmés dans locaux CPTS

Perspectives 2025 :

- Continuer les échanges avec le Centre Ker Santé
- Continuer les échanges avec les hôpitaux concernant les consultations avancées afin de mettre en place la venue de spécialistes
- Continuer de communiquer sur la cabine de téléconsultation et sur les ateliers de prévention

A noter :

- Manque de communication et/ou réticence des patients à consulter un médecin via la cabine de téléconsultations

Actuellement, toutes les cabines de télémedecines mises en place par le Département de l'Ain sont à l'arrêt.

Problème avec l'opérateur ; recherche d'un repreneur en cours.

Des cabines sont installées dans plusieurs pharmacies du territoire et utilisées par les patients.

AXE 3 / FA N° 1.1 BIS:

Améliorer l'accès de la population aux professionnels de santé de premier et second recours et notamment aux médecins – développement du salariat (TVI)



TERRE VALSERHÔNE

Bilan 2024 :

1/ **Finalisation du Pôle de Santé Pluridisciplinaire** : inauguration en novembre 2024 du pôle de santé de 1800 m² qui se compose de 4 bâtiments :

- **Le centre de santé Kersanté** composé d'un cabinet dentaire et à terme de médecins généralistes.
- **Un espace santé** avec : 2 cabinets infirmiers, le SSIAD, un ostéopathe, un orthopédiste et un étio-pathe.
- **Un centre de médecine du travail** de l'Ain et Beaujolais.
- Le 4ème bâtiment sera composé d'une pharmacie et d'un laboratoire de biologie médicale et ouvrira en 2025

Perspectives 2025 :

- Ouverture du 4ème bâtiment du Pôle avec laboratoire et pharmacie
- Développement du Centre de Santé avec arrivée de médecins généralistes et spécialistes

A noter :

- Difficulté de recrutement des futurs médecins ou autres spécialistes du centre de santé

- Centre de santé :

- *Le recrutement de médecins est toujours en cours. Il y a eu plusieurs contacts qui n'ont pas aboutis jusqu'à présent.*

Monsieur MALFAIT rappelle que les délais annoncés dès le début par Ker santé étaient de 2 à 3 ans pour la mise en place du Centre de Santé.

Ker Santé réfléchit à mettre en place une infirmière en pratique avancée en lien avec un médecin à Lyon, afin de « lancer » la partie médicale.

Ker Santé est en lien avec l'ARS (Caroline ROHRHURST) pour la mise en place des médecins juniors en novembre 2026. Un environnement est nécessaire pour permettre leur venue : avoir un médecin formé pour superviser, faciliter le logement...

- *Le Pôle dentaire fonctionne bien : 3 chirurgiens-dentistes sont arrivés en 2024, et 1 implantologue depuis janvier. Toujours beaucoup de demandes des patients.*

- Les partenaires demandent pourquoi le recrutement a fonctionné pour les dentistes et pas pour les médecins ?

➔ Pas d'explication sûre. Peut-être ont-ils plus l'habitude que les médecins de travailler en centre salarié ? Il existe peut-être des réticences à être le premier à s'installer ?

- Les partenaires demandent si les nouveaux dentistes n'ont pas eu de problème de logement ?

➔ Cela n'a pas été une difficulté. Deux n'habitent pas sur place et viennent à la journée.

*- **Laboratoire** : le laboratoire Mirialis du centre-ville a pour objectif d'ouvrir une antenne au Pôle.*

Difficultés de recrutement.

*- **Pharmacie** : il s'agit d'une pharmacie du centre-ville qui se déplacerait au Pôle. Il existe des quotas du nombre de pharmacies gérés par l'ARS.*

Nombreux recours des autres pharmacies qui allongent les délais.

AXE 1 / FA N° 1.2 ET 1.2 BIS : Permettre aux habitants de TVI d'accéder aux professionnels de santé dont ils ont besoin (CPAM)

Bilan 2024 :

- **6 professionnels ayant bénéficié des aides à l'installation ou au maintien :**
 - rendez-vous d'aide à l'installation + information sur processus d'installation / aides financières sur Ameli.fr (rubrique professionnels de santé) + accompagnement à la contractualisation
 - mise à disposition par l'Assurance Maladie AURA d'un guide d'accompagnement à l'installation en libéral sur Ameli.fr : infirmiers, médecins.
- **Proposition aux médecins de signer un contrat d'aide à l'embauche pour un assistant médical** (0 pour le moment sur le territoire)

Perspectives 2025 :

- **Poursuivre les actions.**

A noter :

- CPAM favorable pour échanger avec les partenaires du CLS pour présenter cette action plus précisément.

- **En 2024, pas de signature de contrat d'aide à l'embauche d'un assistant médical.** Cela peut notamment être dû à des problèmes de locaux (l'assistant médical doit pouvoir recevoir les patients dans une pièce pour faire les premiers examens -prise de tension par exemple), ou à des réticences faces aux changements de pratiques engendrées par l'arrivée d'un assistant médical.

- **Certains partenaires soulignent la difficulté de trouver des intervenants**, notamment sur certains secteurs du territoire (IDEL ou transporteurs par exemple).

Le service Mission Accompagnement en Santé de la CPAM essaye de trouver des solutions à ces difficultés en contactant les professionnels de santé, mais il ne peut pas leur imposer des interventions...

- **Les partenaires s'interrogent sur la raison pour laquelle le territoire n'est pas attractif** par rapport au plateau de la Semine, par exemple ? Est-ce lié à une mauvaise image de Valsérhône (qui commence à changer) ?

→ L'installation de professionnels de santé peut prendre du temps. Il existe un effet « boule de neige » entre professionnels.

→ La ville et l'Interco travaillent ensemble pour développer l'attractivité du territoire.

→ L'ARS rappelle la difficulté globale en France à recruter des médecins. Il y a actuellement plus de demandes que d'offres, il existe donc une certaine concurrence entre les territoires. Or le Département de l'Ain est situé à proximité de territoires très attractifs (Haute Savoie/ Annecy, Lyon, la Suisse...).

- **M. BREILLAD, Directeur de la clinique informe que le recrutement sur la clinique Chatillon est également tendu.** Actuellement, un poste de psychiatre est vacant. La clinique recrute des médecins de manière salariée, mais qui gardent parfois une activité libérale en parallèle.

La clinique propose une solution de logement (au sein de la clinique) pour les gardes et les astreintes, et pour les médecins nouvellement arrivés, le temps de trouver un logement.

Monsieur BREILLAD alerte sur les demandes des professionnels concernant leurs conditions, qui peuvent être de plus en plus importantes. Il conseille à TVI et Ker Santé d'être attentif et de bien définir leurs limites.

AXE 1 / FA N° 1.3 : Améliorer la santé dentaire des habitants modestes ou en défavorisation sociale de TVI (ACCUEIL GESSIEN)

Bilan 2024 :

- 3 temps préparatoires de travail / montage du projet et Ingénierie : Accueil Gessien – TVI.
- 8 rencontres avec les mairies pour présenter le projet et échanger de mars à octobre 2024.
- Un COTECH le 22.11.24 avec toutes les mairies intéressées pour la mise en œuvre du projet et préparation de documents communs : convention, règlement et modèle de délibération CCAS.

Perspectives 2025 :

- Finalisation de la convention et des conditions avec le taxiteur choisi +documents administratifs : convention, règlement, etc.
- Passage en conseil municipal pour les mairies participantes.
- Mise en place du service de transport à la demande pour l'accès aux soins auprès de la population des communes concernées.
- Fluidifier le lien avec le Centre de Santé KER SANTE pour les plus précaires.
- Lien à faire avec PFDP ?

A noter :

- Financement propre des communes

Objectif : améliorer l'accès aux soins (notamment dentaires) des plus précaires.

Rencontre avec les Mairies pour mettre en place un Transport à la Demande.

Chaque Mairie peut décider du public (quels critères), du type de soins (uniquement dentaires ?), des conditions (participation financière ou non des usagers ?)

Un lien pourrait être fait avec l'association Petits Frères des Pauvres pour repérer des personnes isolées.

Réservé aux personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'un bon de transport par la CPAM (pour ALD ou hospitalisation par exemple).

L'objectif serait une mise en place à partir de juin 2025. La CPAM et les partenaires seront informés pour pouvoir orienter les personnes qui ne peuvent pas bénéficier des bons de transport.

AXE 1 / FA N° 1.4 :

Faire en sorte que les habitants accèdent à leurs droits et aux soins

(CPAM)

Bilan 2024 :

- Nb accompagnements personnalisés aboutis (soins réalisés) : 32
- Nb actions relatives aux droits réalisées: 67
- Nb ateliers numériques organisés : 7 (56 participants)
- Développement d'un réseau « partenaires » pour identifier les bénéficiaires potentiels
- Expérimentation de sessions d'informations auprès des jeunes (directement au sein des établissements)
- Participation aux actions en collaboration avec le Conseil Départemental

Perspectives 2025 :

- Continuité des actions

La CPAM réalise des accompagnements individuels de personnes en renoncement d'accès aux droits (demande de CSS, capital décès...) ou aux soins (recherche d'un professionnel de santé, soutien à l'organisation des transports...).

Elle propose également des ateliers numériques pour utiliser le compte Ameli et Mon Espace Santé.

Les partenaires peuvent contacter le service Mission Accompagnement en Santé via une fiche de saisine.

Bilan 2024 :

- Atelier de présentation des droits à la santé
- Création avec les jeunes du compte Amélie
- Point sur les complémentaires et dossier : CSS...
- Infos sur les remboursements, arrêts maladie, bilan de santé, médecin traitant...
- Accompagnement en collectif et en individuel

Perspectives 2025 :

- Contact CPAM pour atelier début 2025

A noter :

- Actuellement, il n'y a plus de référente santé sur le site de Bellegarde. Un contact devrait être de nouveau pris début 2025.

AXE 1 / FA N° 1.5 :

Améliorer l'accès des jeunes aux droits sociaux en lien avec la santé

(MISSION LOCALE)

AXE 1 / FA N° 1.6 :

Améliorer l'accès des enfants et adolescents aux dépistages

(PROMOTION SANTE)

Perspectives 2025 :

- A initier en 2025

AXE 1 / FA N° 1. 7 : Aider les habitants à accéder à une offre de bilan de prévention et à s'inscrire dans un parcours santé adapté à leurs besoins (**CPAM**)

Bilan 2024 :

- 48 Examens de Prévention Santé (EPS) réalisés
- Présentation des offres prévention du Centre d'Examen de Santé (CES) au réseau des partenaires
- Information public sur Ameli.fr

Perspectives 2025 :

- Continuité des actions

TERRE VALSERHÔNE

AXE 1 / FA N° 1. 8 : Améliorer l'accès aux soins des jeunes en insertion et la connaissance, conscientisation des jeunes de leurs besoins en santé (**MISSION LOCALE**)

Bilan 2024 :

- Présentation des bilans de santé par le conseiller en entretien individuel
- Préparation des bilans de santé en atelier sur le début de la période puis en entretien individuel suite à l'absence de la référente santé sur le site (3 ateliers)
- 9 bilans de santé organisés pour 30 jeunes du territoire

Perspectives 2025 :

- Poursuite des ateliers

14

- Le **Centre d'Examen de Santé** de la CPAM à **Bourg en Bresse** propose des **bilans de prévention** : rencontre avec le médecin du centre, échange sur les différentes fragilités, test de la vue, de l'audition, test urinaire, prise de sang (être à jeun) + possibilité de voir un dentiste.
- **Les assurés ont droit à 1 bilan tous les 5 ans à partir de 16 ans.**
- **Comment s'inscrire ?** Un partenaire ou un usager peut contacter le centre de santé directement pour prendre rdv, soit en envoyant un courriel à cmpsec.cpam-ain@assurance-maladie.fr; soit par téléphone au 04 74 45 84 45.
- Selon les situations, le transport peut éventuellement être remboursé par la suite.
- **Délai de rdv** : créneaux d'urgence via les partenaires pour les publics fragiles : 3 semaines / 1 mois ; délai « classique » pour les usagers directement : 3 mois.

AXE 1 / FA N° 1. 9 : Améliorer la prévention, information, accompagnement des femmes, dans le champ de la santé sexuelle (**C2S**)

Bilan 2024 :

- Poursuite des entretiens et consultations au C2S, mais en mode dégradé sur le plan médical du fait de l'absence prolongée de la sage-femme
- Rencontres partenariales dans le cadre de la CPTS, de la biologiste de Valsérhône

Perspectives 2025 :

- Poursuite des consultations médicales en 2025 et des entretiens avec la conseillère conjugale et familiale ainsi que des actions collectives auprès de certains groupes d'adultes (Mission locale, structure d'insertion professionnelle, foyer...)
- Sollicitations des partenaires en 2025 pour la constitution des groupes de travail avec portage du C2S

A noter :

- Pas de temps possible en 2024 pour la constitution d'un groupe de travail avec les partenaires
- Absence persistante de panneau de signalisation dans la ville de Bellegarde

TERRE VALSERHÔNE

15

Cette fiche action reprend les missions habituelles du C2S : l'accès à la gynécologie.
En 2024, l'équipe du C2S a rencontré des difficultés sur le plan RH, mais l'équipe est au complet depuis début 2025.
La conseillère conjugale et familiale est beaucoup sollicitée pour entretiens d'écoute.
Le panneau de signalisation a bien été mis en place par la mairie.

AXE 1 / FA N° 1. 10 : Promouvoir la Santé Sexuelle auprès des jeunes (C2S)

Bilan 2024 :

- Poursuite des interventions collectives dans les collèges et lycées de Bellegarde
- Poursuite des entretiens et consultations au C2S, mais en mode toujours dégradé
- Rencontres partenariales avec la CPTS, la biologiste de Valserhône.
- Animation d'un ciné-débat à la médiathèque, thème Adolescence, en novembre 2024.

Perspectives 2025 :

- Poursuite des consultations médicales en 2025 et des entretiens avec la conseillère conjugale et familiale ainsi que des actions collectives auprès de certains groupes de jeunes.
- Sollicitations des partenaires en 2025 pour la constitution des groupes de travail avec portage du C2S.

A noter :

- Difficulté à répondre aux nombreuses sollicitations de l'Education Nationale et des structures accueillant des jeunes en situation de handicap, même avec une équipe C2S plus étoffée.
- Pas de temps possible en 2024 pour la constitution d'un groupe de travail avec les partenaires
- Absence persistante de panneau de signalisation dans la ville de Bellegarde.

- Le C2S de Valserhône est constitué d'une petite équipe (4 professionnels à mi-temps), qui reçoit de nombreuses sollicitations pour intervenir en établissements.

- En 2025, le C2S va solliciter les partenaires pour mettre en place un groupe de travail.

Certains partenaires interrogent sur la raison du changement de nom de la structure ?

→ Cela a été acté par une loi en 2022 pour l'uniformisation du nom à l'échelle nationale. Cette terminologie vise une approche globale et positive.

A Valserhône, ce changement de nom n'a pas eu d'impact sur la fréquentation.

Le panneau de signalisation a bien été mis en place par la mairie.

AXE 1 / FA N° 1. 11 : Améliorer l'accès des habitants aux ressources d'aide en matière de violences (AVEMA)

Bilan 2024 :

- 3 groupes de travail (23.01.24 ; 28.03.24 et 26.09.24) : définition des objectifs de l'action, partage des missions de chacun sur le sujet, montage d'un projet de sensibilisation sur le territoire (conférence + flyer) sur la violence à destination des professionnels et élus

Perspectives 2025 :

- Créer le flyer de sensibilisation
- Réunion du 06.02.25 pour coordonner et préparer la conférence de sensibilisation
- Jeudi 10.04.2025 (18H00-20H00) : conférence de sensibilisation + distribution du flyer
- Réflexion sur la mise en place de concertation interprofessionnelle sur des suivis de situation (lien avec le CD01)
- Voir pour 2026 / conférence usagers ? + Expographie « Mots et maux de femmes » ?

A noter :

- Mobilisation des participants à la conférence ?

Les groupes de travail ont permis dans un 1^{er} temps, de **définir les types de violences**.

Il a été prévu pour 2025 la **création d'un flyer puis d'une conférence de sensibilisation pour les professionnels et les élus**.

Le groupe de travail réfléchit à l'organisation, pour 2026, d'une exposition destinée au grand public, et à la mise en place de concertations interprofessionnelles sur le suivi des situations.

AXE 1 / FA N° 1.12 : Faire en sorte que les personnes diabétiques vivent mieux avec un diabète mieux équilibré (CPTS)

Bilan 2024 :

- 3 sessions d'ateliers d'informations et d'éducation avec des professionnels de santé (pharmacien, infirmier, podologue, diététicien, psychologue).
- Ateliers d'activités physiques et sportives avec un éducateur d'Activités Physiques Adaptées.

Perspectives 2025 :

- 2 sessions d'ateliers d'informations et d'éducation prévues

A noter :

- Lors de certaines sessions, il manque parfois de participants
- Difficultés de communication, certaines personnes ne connaissent pas l'existence des ateliers

Il est relevé que certains ateliers manquent de participants. Difficultés à mobiliser.

→ TVI va relayer les ateliers de la CPTS sur ses supports de communication.

AXE 1 / FA N° 1.13 : Réduire la sédentarité, favoriser l'activité physique des personnes en surpoids, diabétiques (PLATEFORME SPORT SANTÉ AIN)

Bilan 2024 :

- Parcours d'activité physique adaptée pour public cible (obésité et/ou diabète): 17 personnes
- 2 interventions pendant le programme Diabète de la CPTS pour continuité de parcours APA
- 1,2,3 PARTEZ, journée de sensibilisation dans le cadre de PACAP : 40 participants
- Organisation d'une marche pour femmes isolées (projet PACAP) : 10 personnes

Perspectives 2025 :

- Poursuivre les liens avec CPTS pour présentation PSS
- Poursuivre la prise en charge du public cible
- Poursuivre les liens partenaires pour augmenter le nombre de personne touchée par le programme d'APA
- Aller à la rencontre des nouveaux professionnels de santé du Pôle de santé
- Rencontrer les professionnels de santé de la CPTS

A noter :

- Orientation vers PSS peut être améliorée

Action qui rejoint les actions de l'Axe 4 « Hygiène et cadre de vie ».

La communication/ l'orientation sur les actions de la Plateforme peut être développée.

AXE 1 / FA N° 1.14 : *Permettre aux habitants d'accéder aux téléservices de l'Assurance maladie pour effectuer leurs démarches en ligne et accéder à leurs droits (CPAM)*

Bilan 2024 :

- Promotion et réalisation de 7 ateliers numériques / 56 participants, en collaboration avec les partenaires locaux pour initier les habitants à la création et utilisation du compte Ameli / Mon espace santé

Perspectives 2025 :

- Continuité de l'activité

La CPAM propose des ateliers numériques collectifs, ainsi que des rendez-vous individuels à l'agence de Valserhône. (32 ont eu lieu en 2024)

Agence CPAM de Valserhône : 8 rue Zéphyrin Jeantet 01200 VALSERHÔNE.

Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi de 8h à 12h30.

L'agence est ouverte uniquement les matins sur rendez-vous. Prise en rdv téléphonique ou physique via le compte ameli ou en appelant le 3646.

Objectifs 2024 (bilan à venir) :

- Soutenir et faire connaître les actions menées par la MSA Ain-Rhône, à destination de ses adhérents, dans le cadre de sa politique d'actions de proximité
- Agir pour améliorer le cadre de vie des familles sur les territoires ruraux
- Prévenir le mal-être des actifs fragilisés
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et soutenir les solidarités
- Favoriser le maintien à domicile, prévenir la perte d'autonomie
- Soutenir et faire connaître les nouveaux programmes de prévention construits chaque année par la MSA (instants santé)

Perspectives 2025 :

- Poursuite de l'activité

A noter :

- Changement de direction en 2024, en attente du suivi 2024/2025

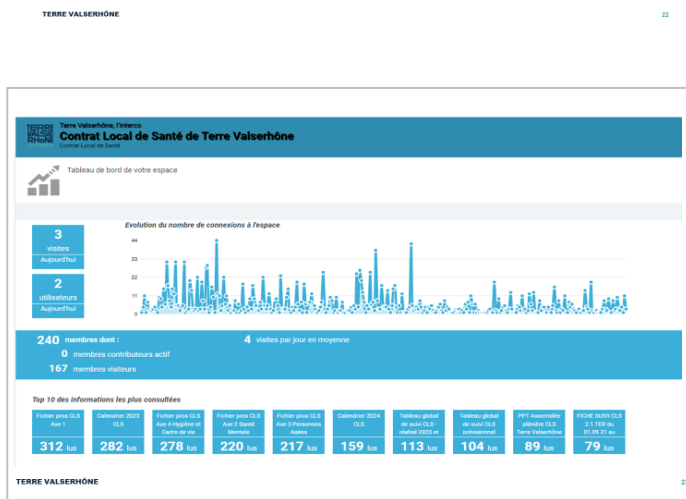
AXE 1 / FA N° 1.15 :

Faciliter l'accès des personnes concernées aux différentes actions de prévention santé menées par la MSA (MSA)

- Les chiffres de cette action ne sont pas encore disponibles.

- Afin de prévenir le mal-être de ses assurés, la MSA organise des formations Sentinelles.

POINT / OUTILS DE SUIVIS DU CLS



Plateforme Interstis :

- permet de faire le suivi du CLS, de l'animer, de l'évaluer
- permet de suivre ce que font les autres groupes, de créer du lien entre les différentes actions et les partenaires
- possibilité de déposer/ consulter :
 - des fiches de suivi (suite à un groupe de travail, ou fiche annuelle), ou d'autres outils (flyer, vidéo...)
 - le listing des partenaires, leurs mails
 - les rapports d'activités annuels
- Hélène ANTOINE peut donner les codes d'accès, et répondre aux questions liées à l'utilisation si besoin.
- Les partenaires apprécient les rappels pour remplir les fiches (délais, fiche à utiliser...)
- L'utilisation d'Interstis semble intégrée par une grande partie des partenaires.

Planning de travail 2025

- Poursuite des groupes de travail / fiches actions
- Mars 2025 : Démarrage du Conseil Local de Santé Mentale
- Octobre 2025 : COPIL du CLS avec l'ensemble des signataires

Mars 2025 : Cotech Axe 2 Santé Mentale et démarrage du CLSM.

Septembre ou Octobre 2025 : Comité de pilotage avec les signataires. Point d'étape fort de bilan et peut-être communication aux habitants.

2026 : rencontre sous forme d'Assemblée Plénière ?

ECHANGES

TERRE VALSERHÔNE

25

- **Mme VITRY, directrice adjointe, et Mme JIQUEL directrice, représenteront l'ARS au niveau politique.** Charlotte COLLOD reste l'interlocutrice au niveau technique.
- L'ARS informe qu'une **Equipe mobile Santé Précarité**, portée par la Croix Rouge, va pouvoir intervenir à partir de février, notamment sur le territoire TVI.
- **Evolution du dispositif MT Dents** : à partir d'avril 2025, il s'appellera désormais « **MTDents tous les ans** » et proposera des rendez-vous de prévention tous les ans de 3 à 24 ans.
- Il a été remarqué que le Diagnostic Local de Santé n'a pas fait ressortir la **problématique autour des écrans**. Cependant, ce sujet ressort régulièrement dans le cadre des réunions liées à la Convention Territoriale Globale (CAF). Un groupe de travail avec les partenaires est animé par la Mairie de Valsérhône depuis juin 2024 sur le sujet : éducation nationale, associations culturelles/ de loisirs, structures d'accueil d'enfants. Il est suggéré d'intégrer le conseil local de la FCPE qui travaille aussi sur le sujet.
Un **événement sera organisé en avril 2025** : 15 jours pour proposer des activités alternatives à l'écran. Tout public. L'objectif serait de pointer le problème sans culpabiliser.
Travail mené en partenariat avec la Préfecture qui mène des actions de lutte contre les conduites addictives.
Un appel à projet par la Préfecture devrait être publié.

L'INTERCO VOUS REMERCIE
DE VOTRE ATTENTION.

Terre Valsérhône
25 rue de la Poste
61200 Valsérhône

ESPACE SENIORS ET SANTÉ
T. 0450487164
espace.seniors.sante@terrevallserhone.fr

  
terrevallserhone.fr

TERRE
VALSERHÔNE
L'INTERCO

FIN DE SEANCE